Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23

- **Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à la date d'échéance[2] (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).**

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 10 ans (hors remboursement automatique anticipé[3]). **En cas de revente avant la date d'échéance[2] ou de remboursement automatique anticipé[2], l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**

- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

- **Cadre d'investissement/éligibilité :** Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

- **Période de commercialisation :** du 22 mars 2023 au 15 mai 2023. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 mai 2023.

- **ISIN :** XS2565969628

- **Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A[4] (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited[4] (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**

- Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

- Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

- **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Communication à caractère promotionnel

(1) *L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance[2] ou de remboursement automatique anticipé[2]. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.*

(2) *Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.*

(3) *Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du deuxième semestre suivant la deuxième date de détermination du Niveau de Référence (15 mai 2023).*

(4) *Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 2 mars 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.*

*La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.*

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.*

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la période de commercialisation, le 15 mai 2023, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé(1) ou d'échéance(1) selon les cas.

En cas d'achat après le 15 mai 2023 (date de fin de la période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance(1) ou la date de remboursement automatique anticipé(1) effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut ou de faillite de l'Emetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

*Le titre de créance « **Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.*

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

POINTS CLÉS

Pour un investissement dans « Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23 », l'investisseur est exposé pour une durée de 2 à 20 semestres à l'évolution du niveau de l'indice iSTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR (ci-après l' « Indice ») (code Bloomberg : IXBNP385 Index; ISIN : CH1123123841) composé d'une seule action, l'action BNP Paribas S.A., et qui réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas S.A. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 3,85 points d'indice par an, ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.

- **Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse(2) enregistrée par l'Indice** si celui-ci clôture, à la date de constatation finale(1), à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence(3), ce dernier correspondant au niveau de clôture de l'Indice le plus bas enregistré entre les niveaux de clôture constatés aux deux dates de détermination du Niveau de Référence(3). **La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la date de constatation finale(1).**

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du 2ème semestre à compter du 15 mai 2023 (date de fin de la période de commercialisation) et jusqu'à la fin du 19ème semestre** dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé(1) à une date de constatation semestrielle(1), la première étant le 15 mai 2024.

- **Un objectif de coupon semestriel conditionnel de 4,50%** si, à une date de constatation semestrielle des coupons conditionnels(1) l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence(3). La première date de constatation semestrielle des coupons conditionnels est le 15 novembre 2023. L'investisseur accepte de limiter ses coupons en cas de forte hausse du niveau de cet indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net(4) maximum de 8,07%).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence(3) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 16 mai 2033) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence(3).
(3) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.
(4) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Schéma du mécanisme de versement des coupons conditionnels et de remboursement du produit

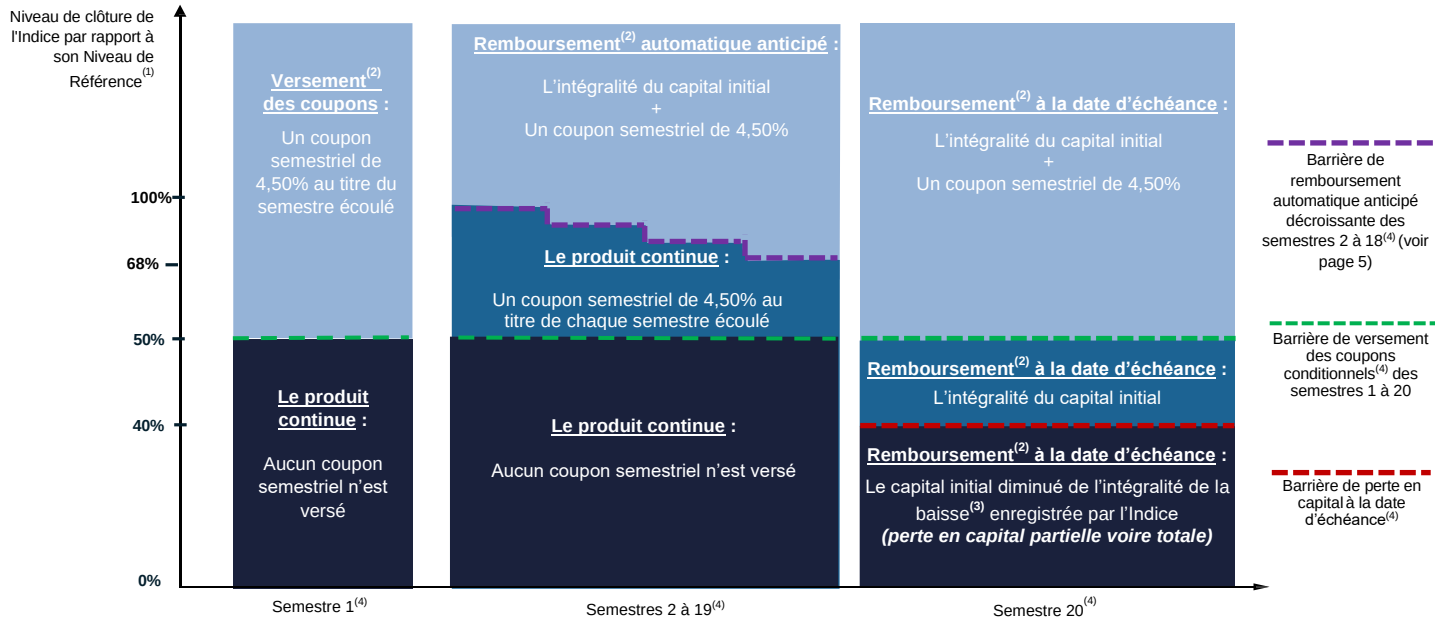

Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital** : Le titre de créance présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance(4)) **et à la date d'échéance(4).** La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché** : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice iSTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR.
- **Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice** : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s), du produit notamment, la documentation juridique(5) prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces évènements peuvent entrainer une perte pour l'investisseur.

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.
(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.
(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence(1) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 16 mai 2033) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence(1).
(4) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(5) Veuillez-vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 13 pour plus d'informations.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Détermination du Niveau de Référence

Le niveau de clôture de l'Indice est observé le 1er mars 2023 et le 15 mai 2023 (dates de détermination du Niveau de Référence).

Le Niveau de Référence est alors égal au niveau de clôture le plus bas identifié entre les deux niveaux de clôture constatés aux dates ci-avant mentionnées.

Exemple illustratif :

Les niveaux ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des niveaux qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates de détermination du Niveau de Référence	01/03/2023	15/05/2023
Niveau de clôture de l'Indice	63,02	64,61

Dans cet exemple, le niveau de clôture le plus bas constaté aux deux dates citées correspond à celui du 01/03/2023 soit un niveau de 63,02. Il s'agit alors du Niveau de Référence retenu pour l'Indice dans cet exemple.

Mécanisme de versement des coupons conditionnels (Semestres 1 à 20)

À chaque date de constatation semestrielle des coupons conditionnels(1), on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence(2).

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence(2), l'investisseur reçoit(3) à la date de versement des coupons conditionnels(1) correspondante :

Un coupon de 4,50% au titre du semestre écoulé

À chaque date de constatation semestrielle des coupons conditionnels(1) où l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence(2), le coupon semestriel est manqué.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé (Semestres 2 à 19)

À chaque date de constatation semestrielle(1), du semestre 2 au semestre 19, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence(2).

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé(1), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit(3) alors à la date de remboursement automatique anticipé(1) correspondante :

L'intégralité du capital initial

+

Le coupon conditionnel défini ci-dessus

(soit un Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de 8,07%)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(2) Voir ci-dessus pour la détermination du Niveau de Référence.
(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence(1) de l'Indice à la 1ère date de constatation semestrielle(2), soit le semestre 2 (15 mai 2024) et diminuera de 4% chaque année puis sera fixée à 68% du Niveau de Référence(1) de l'Indice du semestre 18 (17 mai 2032) jusqu'au semestre 19 (15 novembre 2032).

Semestre	Dates de constatation semestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé(3)
1	n/a	n/a
2	15/05/2024	100,00%
3	15/11/2024	100,00%
4	15/05/2025	96,00%
5	17/11/2025	96,00%
6	15/05/2026	92,00%
7	16/11/2026	92,00%
8	17/05/2027	88,00%
9	15/11/2027	88,00%
10	15/05/2028	84,00%
11	15/11/2028	84,00%
12	15/05/2029	80,00%
13	15/11/2029	80,00%
14	15/05/2030	76,00%
15	15/11/2030	76,00%
16	15/05/2031	72,00%
17	17/11/2031	72,00%
18	17/05/2032	68,00%
19	15/11/2032	68,00%

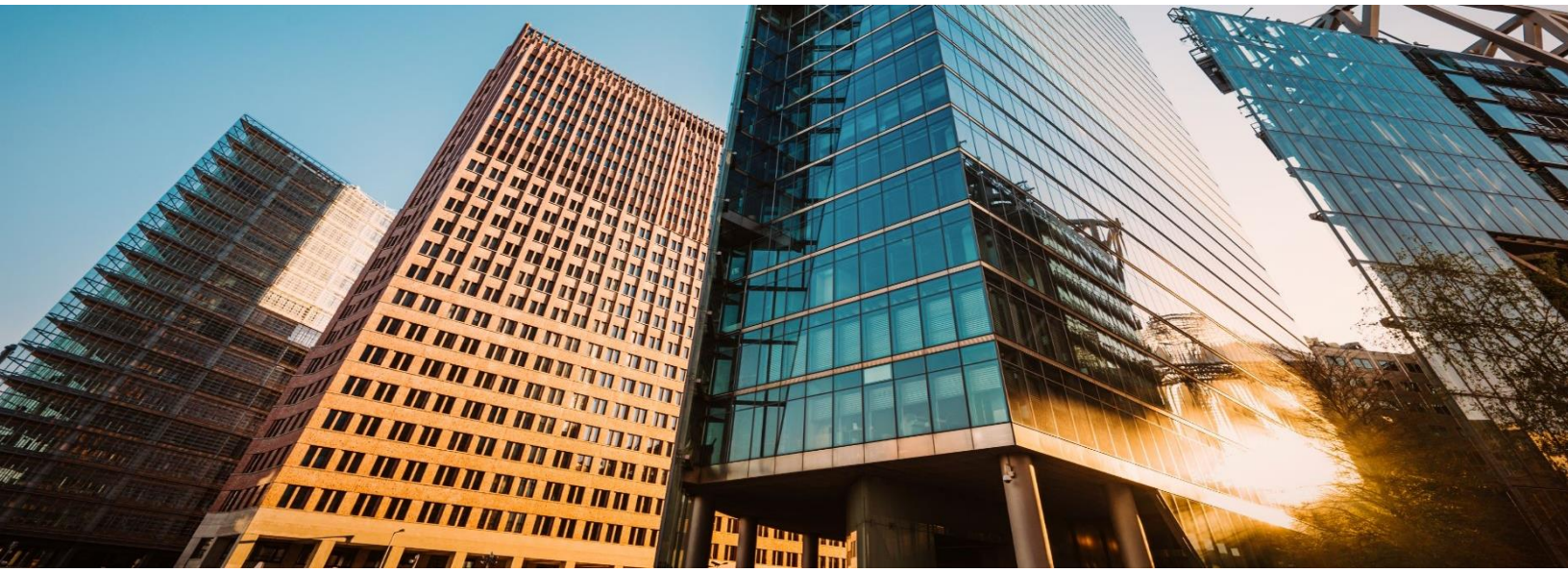

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.
(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(3) Barrière de remboursement automatique anticipé décroissante annuellement des semestres 2 à 18.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance (Semestre 20)

À la date de constatation finale (le 16 mai 2033), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence[(1)].

- **Cas défavorable :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence[(1)], l'investisseur reçoit[(2)] à la date d'échéance, le 23 mai 2033 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse[(3)] enregistrée par l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

- **Cas médian :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence[(1)] mais supérieur ou égal à 40% de ce même niveau, l'investisseur reçoit[(2)] à la date d'échéance, le 23 mai 2033 :

L'intégralité du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] entre -1,00% et 7,77%)

- **Cas favorable :** Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence[(1)], l'investisseur reçoit[(2)] à la date d'échéance, le 23 mai 2033 :

L'intégralité du capital initial

+

Le coupon condtionnel défini en page 4

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] maximum de 8,07%)

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de Référence[(1)] et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 16 mai 2033) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence[(1)].

ILLUSTRATION DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

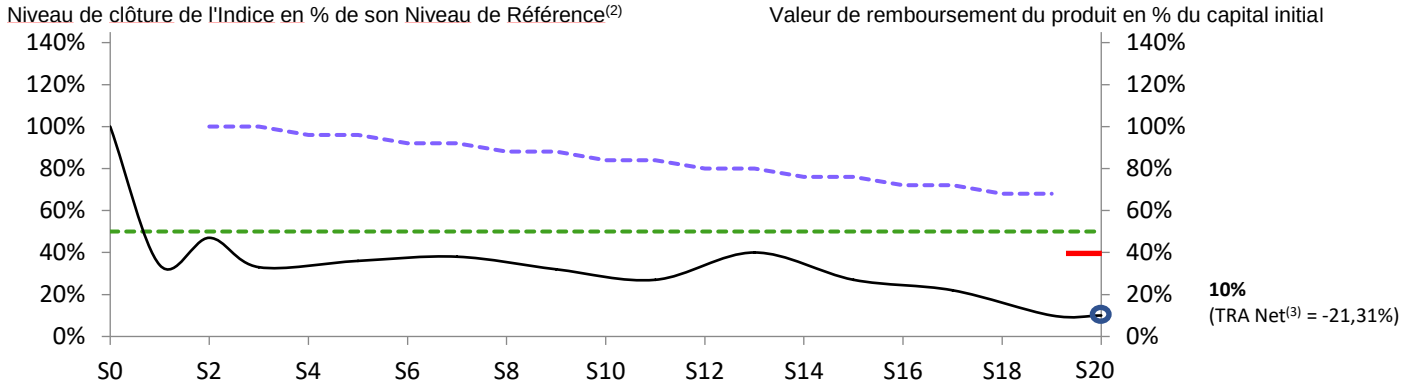

SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme

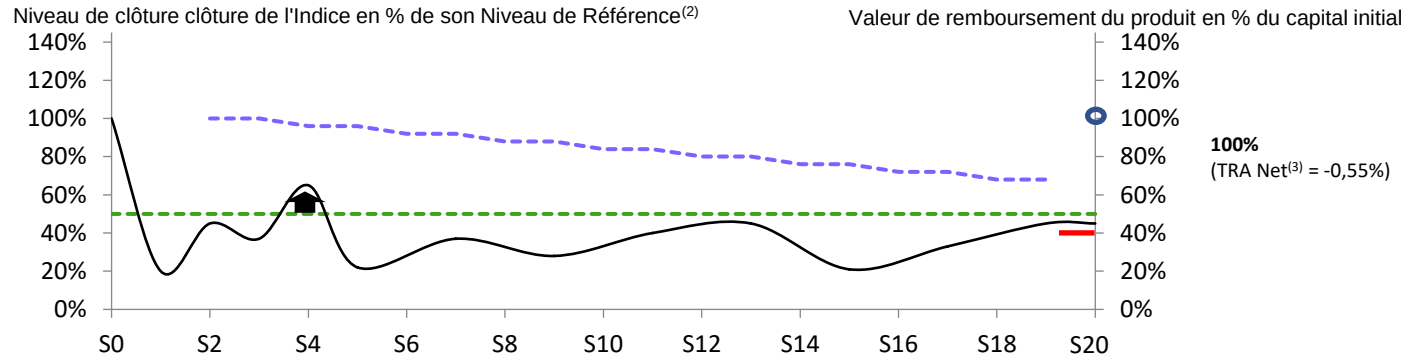

SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

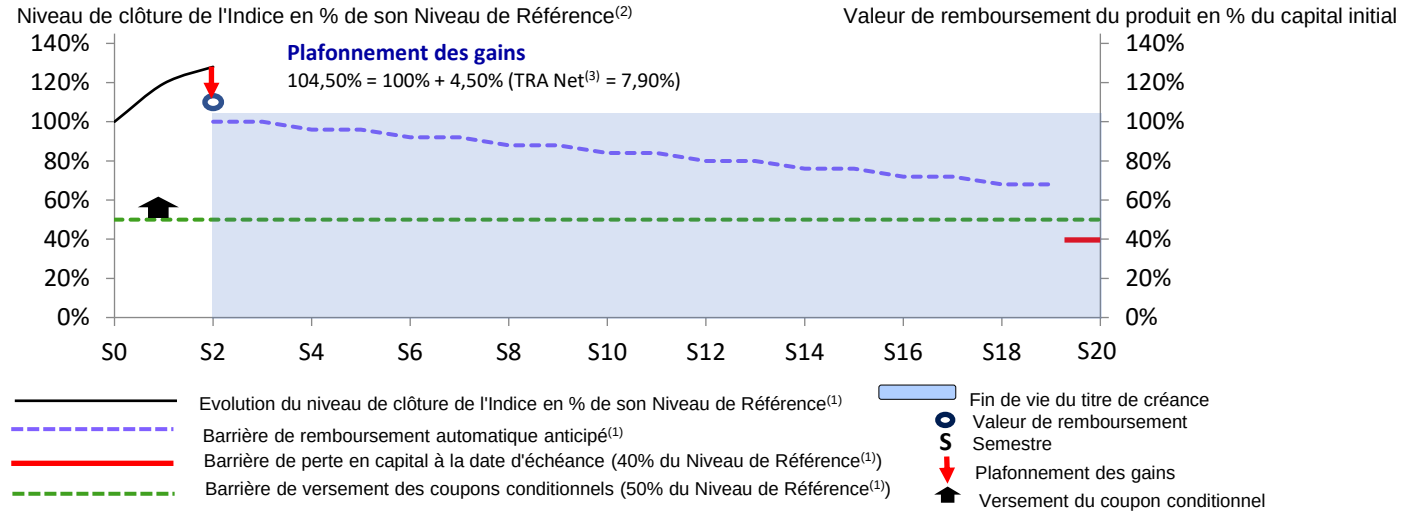

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(2) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence
(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

- Du 1er au 19ème semestre, à compter de la date de fin de la période de commercialisation (15 mai 2023) aux dates de constatation semestrielle des coupons conditionnels(1) et aux dates de constatations semestrielle(1), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence(2). **Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces semestres, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 20 semestres, à la date de constatation finale(1), l'Indice clôture à 10% de son Niveau de Référence(2), soit en-dessous du seuil de 40% de son Niveau de Référence(2). **L'investisseur reçoit(3) alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse(4) de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net(3) est de -21,31%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, **la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul**.

SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme

- Du 1er au 19ème semestre (à l'exception du 4ème semestre) à compter de la date de fin de la période de commercialisation (15 mai 2023) aux dates de constatation semestrielle des coupons conditionnels(1) et du 2ème au 19ème semestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (15 mai 2023), aux dates de constatation semestrielle(1), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence(2). **Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces semestres, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À la date de constatation semestrielle des coupons conditionnels du 4ème semestre(1), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence(2). L'investisseur reçoit(3) alors **un coupon de 4,50% au titre du semestre 4, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 20 semestres, à la date de constatation finale(1), l'Indice clôture à 45% de son Niveau de Référence(2), soit au-dessus du seuil de 40% de son Niveau de Référence(2) mais en-dessous du seuil de 50% de son Niveau de Référence(2). **L'investisseur reçoit(3) alors l'intégralité de son capital initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net(3) est égal à -0,55% contre un Taux de Rendement Annuel Net(3) de -8,58% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

- À l'issue du semestre 1 à compter de la date de fin de la période de commercialisation (15 mai 2023) à la date de constatation des coupons conditionnels(1), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence(2). L'investisseur reçoit(3) alors un coupon de 4,50% du capital initial au titre de ce semestre.
- À l'issue du semestre 2, soit à la 1ère date de constatation semestrielle(1), l'Indice clôture à un niveau strictement supérieur à la barrière de remboursement anticipé automatique correspondante(1) (soit 128% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit(2) **l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon de 4,50% au titre du semestre écoulé.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net(3) est alors égal à 7,90%, contre un Taux de Rendement Annuel Net(3) de 26,05% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

(1) *Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.*
(2) *Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.*
(3) *Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.*
(4) *La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence(2) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 28 avril 2033) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence(2).*

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

L'indice ISTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR (dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,85 Euros par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®. Il a été lancé le 31 janvier 2022 à un niveau de 62,71 Euros.

C'est un indice composé d'une seule action, l'action BNP Paribas S.A. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas S.A. **et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 3,85 EUR par an.** Si les dividendes bruts distribués par l'action BNP Paribas S.A. sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans l'action BNP Paribas S.A. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice ISTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action BNP Paribas S.A.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 3,85 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par l'action BNP Paribas S.A. depuis 2012.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels réinvesti au sein de l'Indice depuis l'année 2012 est de 2,10 EUR et le niveau de dividende brut distribué réinvesti en 2022 est de 3,67 points (Source : Stoxx au 02/03/2023).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, en cas de baisse de l'action BNP Paribas S.A., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,85 points, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,85 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de STOXX® https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXBNP385.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : https://www.zonebourse.com/cours/indice/ISTOXX-SINSTK-BNP-D3-85-E-132655500/

Évolution de l'indice ISTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR entre le 01/03/2013 et le 01/03/2023

Toutes les données précédant le 31 janvier 2022 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCEHPHPS FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

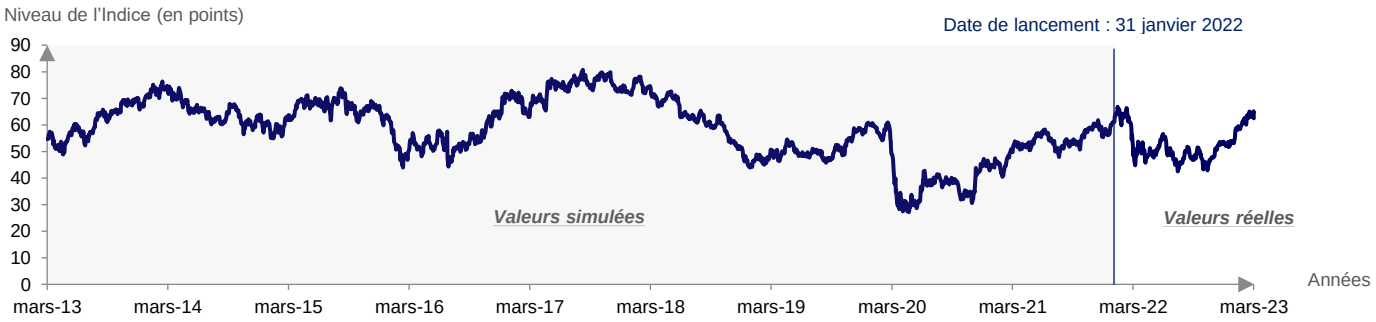

Performances cumulées et simulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice ISTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR	28,95 %	27,27%	-15,19%	14,37%

Source Bloomberg(1), au 2 mars 2023

Zoom sur BNP Paribas S.A.

BNP Paribas S.A. collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque propose des services de gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux États-Unis, en Asie et sur les marchés émergents.

Pour plus d'informations sur les résultats de l'entité BNP Paribas S.A., merci de consulter la page dédiée : (https://invest.bnpparibas/).

(1) L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé, le produit peut verser, des semestres 1 à 20, un coupon de 4,50% si aux dates de constatation semestrielle des coupons conditionnels[(1)] correspondantes l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence[(2)] (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum[(3)] de 8,07% dans ce scénario).
- Si à une date de constatation semestrielle[(1)] l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé[(1)], **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit[(3)] l'intégralité de son capital majorée du coupon semestriel de 4,50% (soit un Taux de Rendement Annuel Net[(3)] maximum de 8,07%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé au titre des semestres précédents et si à la date de constatation finale[(1)] l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% l'investisseur reçoit[(3)] alors l'intégralité de son capital initial majorée du coupon trimestriel de 4,50%.
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé au titre des semestres précédents et si à la date de constatation finale[(1)] l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 40% mais strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence[(2)], l'investisseur reçoit[(3)] alors l'intégralité de son capital initial.

Inconvénients

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance[(1)].** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios**, les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[(1)], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance[(1)].
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 20 semestres.
- Le rendement du produit « Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23 » à la date d'échéance[(1)] est très sensible à une faible variation du niveau de clôture l'Indice autour des barrières de 40% et 50% de son Niveau de Référence[(2)] à la date de constatation finale[(1)].
- Dans un contexte de marché fortement baissier si le niveau de clôture de l'Indice est toujours strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence[(2)] aux différentes dates de constatation semestrielle des coupons conditionnels[(1)], aucun coupon ne sera versé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net[(3)] maximum de 8,07%).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(2) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence
(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Inconvénients liés au sous-jacent

- L'investisseur est exposé à un Indice composé d'une seule action (l'action BNP Paribas S.A.) et ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 3,85 points par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** La valeur de l'indice iSTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR pourra s'écarter de celle de l'action BNP Paribas S.A. (hors dividendes). Selon les niveaux de l'indice iSTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR, de l'action BNP Paribas S.A. et selon les dividendes distribués par l'action BNP Paribas S.A., la performance de l'Indice pourra être pénalisée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire annuel de 3,85 points), ou améliorée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est supérieur au prélèvement forfaitaire annuel de 3,85 points) par rapport à un investissement dans l'action BNP Paribas S.A. (hors dividendes). La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice iSTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action BNP Paribas S.A.
- **En cas de baisse de l'action BNP Paribas S.A., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,85 points d'indice**, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,85 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'action BNP Paribas S.A. aurait un objectif de gain très inférieur. **Le rendement plus important de « Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

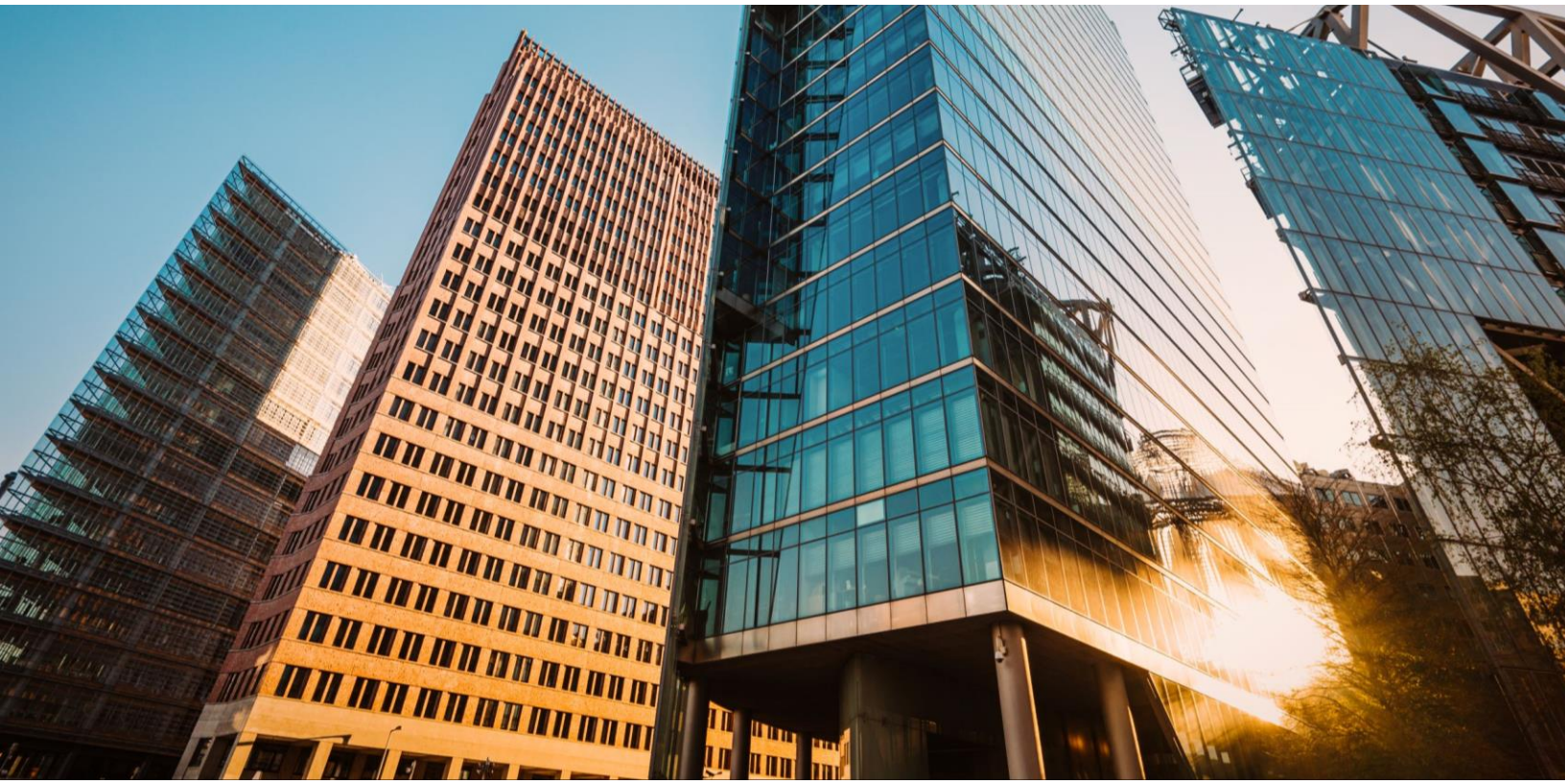

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
(2) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence
(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	**Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance.** Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par Citigroup Global Markets Limited, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A(1)
GARANT	Citigroup Global Markets Limited(1)
DEVISE	Euro (EUR – €)
CODE ISIN	XS2565969628
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 22/03/2023 au 15/05/2023 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Proximité Action Bnp Decrement 3.85 Mai 23 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/05/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
OFFRE AU PUBLIC	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement)
SOUS-JACENT	L'Indice iSTOXX Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.85 Price EUR (code Bloomberg : IXBNP385 Index; ISIN : CH1123123841), composé d'une seule action, l'action BNP Paribas S.A., et qui réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas S.A. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 3,85 points d'indice par an, ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.
ÉLIGIBILITE	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	100 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
GARANTIE DU CAPITAL	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.**
VALEUR NOMINALE DU PRODUIT	1 000 EUR
PRIX D'EMISSION / DE SOUSCRIPTION	100% de la valeur nominale du produit
MONTANT DE L'EMISSION	30 000 000 EUR
NIVEAU DE RÉFÉRENCE	Niveau de clôture de l'Indice le plus bas enregistré entre les niveaux de clôture constatés aux deux dates de détermination du Niveau de Référence.
DATE D'EMISSION	22/03/2023
DATES DE DETERMINATION DU NIVEAU DE REFERENCE	01/03/2023 ; 15/05/2023
DATE DE CONSTATATION FINALE	16/05/2033
DATE D'ÉCHÉANCE	23/05/2033 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION DES COUPONS CONDITIONNELS	15/11/2023; 15/05/2024; 15/11/2024; 15/05/2025; 17/11/2025; 15/05/2026; 16/11/2026; 17/05/2027; 15/11/2027; 15/05/2028; 15/11/2028; 15/05/2029; 15/11/2029; 15/05/2030; 15/11/2030; 15/05/2031; 17/11/2031; 17/05/2032; 15/11/2032; 16/05/2033
DATES DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	22/11/2023; 22/05/2024; 22/11/2024; 22/05/2025; 24/11/2025; 22/05/2026; 23/11/2026; 24/05/2027; 22/11/2027; 22/05/2028; 22/11/2028; 22/05/2029; 23/11/2029; 22/05/2030; 22/11/2030; 22/05/2031; 24/11/2031; 24/05/2032; 22/11/2032; 23/05/2033
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	15/05/2024; 15/11/2024; 15/05/2025; 17/11/2025; 15/05/2026; 16/11/2026; 17/05/2027; 15/11/2027; 15/05/2028; 15/11/2028; 15/05/2029; 15/11/2029; 15/05/2030; 15/11/2030; 15/05/2031; 17/11/2031; 17/05/2032; 15/11/2032
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE	22/05/2024; 22/11/2024; 22/05/2025; 24/11/2025; 22/05/2026; 23/11/2026; 24/05/2027; 22/11/2027; 22/05/2028; 22/11/2028; 22/05/2029; 23/11/2029; 22/05/2030; 22/11/2030; 22/05/2031; 24/11/2031; 24/05/2032; 22/11/2032
BARRIERE DÉGRESSIVE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE	La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence de l'Indice à la 1ère date de constatation semestrielle, soit le semestre 2 (15 mai 2024) et diminuera de 4% chaque année puis sera fixée à 68% du Niveau de Référence de l'Indice du semestre 18 (17 mai 2032) jusqu'au semestre 19 (15 novembre 2032).
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	50% du Niveau de Référence de l'Indice
BARRIERE DE PERTE EN CAPITAL À LA DATE D'ECHEANCE	40% du Niveau de Référence de l'Indice
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
COMMISSION	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,80% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
AGENT DE CALCUL	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DROIT APPLICABLE	Droit anglais
PERIODICITE ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
DOUBLE VALORISATEUR	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 2 mars 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel.Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « Citi Global Medium Term Note Programme » approuvé et publié le 16 décembre 2022 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site https://fr.citifirst.com/, à l'adresse https://fr.citifirst.com/structured-products/XS2565969628/ et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://fr.citifirst.com/documentation-legale/ où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=XS2565969628&lang=FR&jurisdiction=FR

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Avertissement relatif à STOXX : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés – 2023.

NEXO CAPITAL
Siège Social : 23 rue Royale 75008 Paris
753 856 772 R.C.S. Paris

© GettyImages – Tous droits réservés